



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON. Messieurs Emmanuel COLIRE, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Christian HEBERT, Anthony POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Messieurs Franck CHENAL et Cédric POCCARD CHAPUIS.

Laurent TRESALLET annonce 2 pouvoirs : de Franck CHENAL à Pierre JOUANNE et de Cédric POCCARD-CHAPUIS à Laurent TRESALLET.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 07 décembre 2015.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Validation du règlement intérieur pour le gymnase de l'école Les Petits Montagnards

Pour répondre à l'utilisation du gymnase de l'école Les Petits Montagnards, un règlement spécifique a été réalisé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur proposé pour le gymnase de l'école Les Petits Montagnards.

2. Convention relative à l'opération d'extension du centre d'incendie et de secours de la caserne de Bourg-Saint-Maurice

Le SDIS propose de signer la convention pour arrêter conjointement le montant estimatif réajusté des travaux de d'extension du centre d'incendie et de secours de la caserne de Bourg-Saint-Maurice.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve :

- le montant estimatif de la participation du secteur de premier appel de 2 456 079,43 €,
- le montant actuellement conventionné de 2 238 949,42 €,
- la participation de la commune de Peisey Nancroix à hauteur de 5.36 %, soit 108 165,17 €

3. Convention de partenariat avec ADS pour la prestation de damage du centre nordique

ADS propose une convention de partenariat pour contractualiser les conditions de la prestation de damage du site nordique à compter de la saison 2015/2016 jusqu'à la saison 2018/2019. Les termes de la convention sont à retravailler avec ADS. La délibération est reportée à un prochain Conseil.

4. Convention Carré Neige – Saison 2015 /2016

Le Comité de ski de Savoie, tout comme l'an passé, a recommandé que le site nordique puisse proposer à ses clients une assurance « Carré Neige » afin que ces derniers, lors de l'achat de leur titre de transport, puisse s'assurer et être ainsi couverts par l'assurance et l'assistance telles que définies au contrat.

Le site nordique n'interviendra donc qu'en simple prescripteur du « Carré Neige » et ne saurait en aucun cas se voir reconnaître la qualité d'assureur.

Une convention a déjà été signée ces deux dernières années mais qu'il convient de la renouveler chaque année.

Les tarifs restent inchangés par rapport à la saison précédente.

Le prix de cette adhésion est fixé à 1.30 € /jour et pour 5 à 14 jours à 6.50 € au titre du Carré Neige Nordique.

En rémunération de son intervention, le site nordique recevra 0.15 € par journée Carré Neige vendue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention Carré Neige pour la saison 2015/2016.

5. Convention avec l'ESF pour l'utilisation du centre nordique – Saison 2015/2016

Afin de permettre l'encaissement des prestations de l'ESF du ski de fond par les employés du site nordique, il convient d'établir une convention entre l'ESF et la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ESF pour l'utilisation du centre nordique pour la saison 2015 /2016.

6. Bail d'habitation avec le Directeur de l'Office du Tourisme

Suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2008, l'appartement situé au 3e étage de ce bâtiment est loué au Directeur de l'Office du tourisme.

Le bail de l'appartement situé au Rémonard occupé par le directeur de l'Office du tourisme est arrivé à échéance. Le loyer mensuel s'élève actuellement à 708,42 € hors charges.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler le bail d'habitation pour un montant de 715 € hors charges pour une durée de trois ans.

7. Motion relative aux travaux de la galerie du tunnel du Siaix et perturbations du trafic sur la RN 90

Auguste PICOLLET a adressé aux maires des 17 Communes du canton de Bourg-Saint-Maurice (Aime, Macot la Plagne, Bellentre, Bourg-Saint-Maurice, Granier, la Côte d'Aime, Landry, Les Chapelles, Montgirod, Montvalezan, Peisey-Nancroix, Sainte-Foy-Tarentaise, Séez, Tignes, Val d'Isère, Valezan, Villaroger) une proposition de motion relative aux travaux de la galerie du Tunnel du Siaix et aux perturbations du trafic sur la RN 90.

La motion demande que :

- Aucune coupure diurne n'ait lieu cet hiver ;
- De nouvelles modalités de tir soient envisagées afin de limiter les impacts sur le trafic dans le tunnel ;
- La DIR centre-est envisage plutôt des tirs nocturnes, moins contraignants pour le trafic,
- La durée des fermetures du tunnel soit réduite pour chaque tir, et que le phasage des travaux tienne compte de l'activité économique et touristique.

De façon générale, l'ensemble des élus réclame également que la DIR centre-est engage une réelle concertation dès le début de l'année 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la motion proposée.

II/ FINANCES

8. Tarifs des cartes à puces au centre nordique

Suite à l'informatisation de la billetterie du centre nordique, il convient de délibérer pour envisager le paiement des supports des cartes à puces au tarif de 1,00 € pour les Nordic Pass Rhône-Alpes (Adulte et Enfant). et Nordic Pass 73 (Adulte et Enfant).

Les autres forfaits n'ont pas de puce.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif des supports des cartes à puce.

9. Tarif de location d'un emplacement public Place Roscanvel

Chaque été, un marchand ambulant s'installe à proximité de la Place Roscanvel (emplacement sur la voie publique). Pour facturer cette installation en 2015, il convient de délibérer.

Les années précédentes, la facturation était de 96€ pour deux mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif de 96€ pour la location d'un emplacement public Place Roscanvel en 2015.

10. Etat des restes à réaliser de l'année 2015 du budget communal et des budgets annexes

Un tableau joint présente les restes à réaliser de l'année 2015 pour le budget communal et les budgets annexes. Il s'agit des investissements validés en 2015 et qui pourront être facturés et payés par la Commune avant le vote du prochain budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les restes à réaliser proposés.

11. Indemnité de conseil du receveur principal pour l'année 2015

Rachel DURAND propose une indemnité de conseil pour l'année 2015 de 740,80 € (soit 675.20 € net). Ce montant est calculé selon les montants de dépenses de l'exercice 2015.
Pour mémoire, en 2014, le montant était de 752,86 € Brut soit 686,18 € Net.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'indemnité de conseil du receveur principal pour l'année 2015.

12. Admission en non-valeur pour le budget communal

La trésorerie propose une admission en non-valeur pour des titres qu'elle n'a pas pu recouvrer. Le montant s'élève à 3 256,42 €. Pour refuser ce montant, le Conseil doit donner des informations complémentaires permettant de recouvrer ces fonds.

Le détail de ce montant a été adressé par mail avec le présent ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les admissions en non-valeur proposées.

13. Admission en non-valeur pour le budget Ski de fond / Gîte

La trésorerie propose une admission en non-valeur pour des titres qu'elle n'a pas pu recouvrer. Le montant s'élève à 3 601,04 €. Pour refuser ce montant, le Conseil doit donner des informations complémentaires permettant de recouvrer ces fonds.

Le détail de ce montant a été adressé par mail avec le présent ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les admissions en non-valeur proposées.

III/ RESSOURCES HUMAINES

14. Avenant au poste d'adjoint administratif

Par délibération en date du 27 juillet 2015, un poste d'adjoint administratif a été créé à raison de 22h00 hebdomadaire afin de pallier à l'absence pour maladie d'un agent du service administratif.

En parallèle, l'arrêt maladie du garde-champêtre chargé notamment de l'urbanisme au sein du service administratif nécessite d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de ce poste d'adjoint administratif.

Le temps de travail de ce poste serait donc augmenté à 30h00 au lieu de 22h00 délibéré en date du 27 juillet 2015.

Le nouveau poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Temps de travail : 30h00 hebdomadaires

Avenant au contrat à durée déterminée : du 11 janvier 2016 au 31 mars 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant proposé pour le poste créé en délibération du 27 juillet 2015. et augmente le temps de travail à 30h00 hebdomadaires.

15. Suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe

Un agent de la collectivité qui détenait le grade d'adjoint administratif de 2ème classe à raison de 29h00 hebdomadaires et qui était au 9ème échelon de son grade pouvait prétendre à un avancement de grade comme adjoint administratif de 1ère classe à 29h00 car il remplissait toutes les conditions.

Son dossier a donc été présenté à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la SAVOIE pour obtention d'un avis favorable le 14 décembre 2015.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe de 29h00 et, dans un deuxième temps, à partir du 1er janvier 2016, propose la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à raison de 29h00 hebdomadaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, supprime le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à raison de 29h00 hebdomadaires et crée un emploi d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à raison de 29h00 hebdomadaires.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

16. Demande de subvention au SMITOM pour l'aménagement d'une plateforme de déchets verts

Suite à la réalisation de la plateforme des Mouilles, une subvention est demandée au SMITOM pour la mise en place de la signalétique.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au SMITOM pour l'aménagement d'une plateforme de déchets verts.

17. Avenant au Marché n°2014-01 relatif aux travaux d'extension, réfection des réseaux humides et secs, ouvrage d'art, voirie-Hameau Baudet

Dans le cadre des travaux d'extension, de réfection des réseaux humides et secs et d'aménagement de voirie au hameau de Baudet à Plan-Peisey, de nombreuses adaptations ont dû être réalisées pour faire face aux aléas et imprévus du chantier.

Le projet initialement prévu a été modifié et il convient désormais de faire le bilan financier de l'opération.

Etant donné les adaptations du marché dues aux contraintes de site et les quantités réellement exécutées, il est proposé de modifier le montant initial du marché comme suit :

- Montant initial du marché : 214 269,10 € HT
- Nouveau montant du marché : 177 978,80 € HT

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au Marché n°2014-01 relatif aux travaux d'extension, réfection des réseaux humides et secs, ouvrage d'art, voirie-Hameau Baudet.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 1^{er} février 2016.

✓ **Décès de Monsieur Robert VORGER**

Suite au décès de Monsieur Robert VORGER, un message de condoléance a été adressé à la famille.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.